



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE
EN VERTU DU RÈGLEMENT 1000-2008-PPC
RÉSOLUTION 2015-210**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 15 juin 2015, adoptait la résolution 2015-210 laquelle :

« vise à permettre l'usage d'une activité commerciale de centre équestre sur la propriété du 805, chemin Notre-Dame située dans la zone résidentielle périurbaine RP-022 »

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré un certificat de conformité en date du 11 août 2015.

La résolution est déposée au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entrée en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 26 août 2015.

La greffière *pro tempore*

(s) Brigitte Forget

Brigitte Forget